

Pistes d'actions pour les ONG

La législation des entreprises

La plus grande partie des STN "externalisent" leur production en faisant appel à des sous-traitants dans des pays où, souvent, dans le Tiers-monde, elles sont économiquement plus puissantes que les Etats-hôtes. Examiner la législation des sociétés dans les pays en développement pourrait donc contribuer à clarifier les responsabilités des compagnies mères envers leurs filiales et sous-traitants. Un aspect important du travail des ONG dans le champ de la responsabilité des sociétés serait de mettre en avant que de nouvelles responsabilités pourraient tout simplement mener à des restructurations d'entreprises plus efficaces. Par exemple, dans le cas de l'affaire Thor, le Groupe Thor s'est restructuré en 1997 en plaçant ses avoirs hors d'atteinte des parties plaignantes qui avaient conclu un accord avec Thor. La Cour d'Appel a jugé que la création d'entreprises nouvelles, à la suite de la scission du holding, avait été motivée par une volonté d'éviter le dédommagement dû à l'accord conclu et aux futurs ayants droit. La réponse au problème de la responsabilité directe des entreprises étrangères est la "gestion par les bonnes pratiques" et non la restructuration tactique. Notons que la Commission européenne a présenté une proposition de modernisation de la législation des entreprises et d'amélioration du gouvernement d'entreprise (corporate governance) de l'Union européenne, afin d'aborder les questions sociales et environnementales du travail.

Les sous-traitants

Les ONG organisent de nombreuses campagnes de sensibilisation visant l'amélioration des droits des travailleurs ainsi que de leurs conditions de travail, sachant que ceux-ci sont embauchés par des sous-traitants tout au long de la filière de production-commercialisation, bien souvent dans le cadre de l'économie informelle. Une action judiciaire d'une ONG californienne (l'affaire Saipan) a testé les responsabilités des détaillants dans le non respect des droits du travail tout au long de cette filière. L'affaire a été réglée en justice. Récemment, une nouvelle loi californienne a été adoptée qui interdit les marchés publics de vêtements et de tous

textiles confectionnés par des ateliers qui exploitent les ouvriers. Selon les Principes directeurs de l'OCDE, (tels que révisés, ils ne lient pas les entreprises multinationales), il est fait très peu mention des responsabilités des sociétés quant aux conditions de travail dans la chaîne de sous-traitance. Il y est fait plus largement mention dans les nouvelles normes des Nations Unies concernant "les Responsabilités des Entreprises Transnationales et autres Entreprises d'affaires à l'égard des Droits de l'homme".

La transparence

Dans son rapport sur "les questions juridiques relatives à la citoyenneté de l'entreprise" de 2003, Ward remarque que la transparence et l'accès à l'information concernant l'aspect social et environnemental des performances des sociétés sont des thèmes centraux repris dans le programme de la CRS (responsabilité sociale des entreprises). L'importance d'une législation contraignante en matière de transparence des affaires, est reconnue un peu partout dans le monde. Il peut s'agir du droit des sociétés, de la réglementation environnementale ou d'une réglementation adaptée pour les investisseurs institutionnels ou encore d'un audit environnemental et social. Des pressions sont exercées afin que le secteur public rende compte de ses activités, ce qui a également eu pour effet d'augmenter les demandes de rapports concernant les revenus payés aux gouvernements hôtes par les compagnies dans le secteur des industries extractives.

L'approche internationale

Un certain nombre d'ONG plaident en faveur de l'établissement d'une structure internationale capable de contrôler le comportement des STN. Les "Amis de la Terre" proposent une Convention où les entreprises sont tenues de rendre compte de leurs activités dans leur sphère de responsabilité. Sarah Joseph estime que l'approche alternative la mieux adaptée pour le règlement des litiges sur les droits humains nationaux serait la création d'un minimum de normes uniformes internationales sur les droits humains à

destination des STN, exécutoires soit par les tribunaux internationaux soit par des tribunaux nationaux. Des listes qui énumèrent les devoirs des entreprises existent, les dernières propositions étant débattues au sein de la sous-commission sur la Promotion et la Protection des Droits de l'homme des Nations unies.

Le rôle des Etats

On note un intérêt croissant pour la responsabilité des entreprises, dans le respect des Droits de l'homme et en relation avec les droits des travailleurs. Actuellement, c'est une des grandes préoccupations des entreprises, des gouvernements, des syndicats et des ONG. Traditionnellement, le respect des Droits de l'homme était la responsabilité des gouvernements. Mais actuellement, cela devient celle d'acteurs privés. Les entreprises ont réagi en reconnaissant qu'elles ont une responsabilité dans le respect des droits humains. L'économie mondiale étant plus intégrée on assiste parallèlement à un déclin du pouvoir des Etats. Les grandes entreprises, et en particulier les entreprises multinationales, posent un défi à la traditionnelle prééminence politique et économique des gouvernements. De nombreux Etats perdent une part importante de leur autorité par rapport aux organismes supranationaux. En même temps, ils privatisent de nombreuses activités traditionnelles et locales. Ceci signifie qu'il est indispensable d'aborder la question du rôle des gouvernements quant à la promotion de la responsabilité des entreprises, en particulier en terme de performance sociale (les entreprises sont tenues de rendre compte de leurs activités dans leur sphère de responsabilité).